

# Programme des Travaux

Pièce PA 8a

**Commune de Saint Vincent sur Jard  
Chemin des Chabosselières**

**Dossier :  
L 17.6687 AS  
Date : AVRIL 2017**

**Réalisation : SIPO-PHILAM**

**Lotissement  
« LES ROSELIÈRES 2 »**



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Centre d'Affaires 5ème Avenue  
7, Allée Alain Guénant  
LE CHÂTEAU D'OLONNE  
B.P. 10145  
85104 Les Sables d'Olonne  
T 02.51.95.16.86  
F 02.51.32.93.57  
[contact@guilbaudeau.fr](mailto:contact@guilbaudeau.fr)

## **I - RESEAUX EXISTANTS :**

- Eau,
- Electricité,
- Téléphone,
- Assainissement,
  - . Eaux Usées

## **II - TRAVAUX A LA CHARGE DE L'AMENAGEUR :**

### **1 - Eau Potable.**

Le lotissement sera alimenté en eau potable à partir des conduites d'eaux existantes sur le chemin des Chabosselières et dans le lotissement « Les Roselières ».

La distribution intérieure sera étudiée par le Syndicat Vendée Eau.

Les canalisations d'eau potable seront enterrées à une profondeur minimum de 0,90 m. avec lit de sable dessus et dessous.

Les branchements des lots seront réalisés par l'aménageur à partir de la conduite jusqu'à l'intérieur de chaque parcelle dans un regard posé à cet effet.

### **2 - Lutte contre l'incendie.**

Les poteaux d'incendie existants aux abords du projet ne sont pas suffisants pour alimenter le lotissement dans son ensemble.

La pose d'un poteau incendie est prévu à l'entrée du lotissement, sur le chemin des Chabosselières.

Cet emplacement pourra être légèrement modifié suivant l'étude du Syndicat Vendée Eau.

Suivant la circulaire interministérielle n° 465 du 10 décembre 1951, il devra avoir un débit minimum de 30 m<sup>3</sup>/h.

### **3 - E.D.F. - Téléphone.**

L'électrification basse tension sera exécutée, en souterrain, conformément à l'étude faite par le service concessionnaire.

Les branchements des lots seront réalisés par l'aménageur jusqu'en limite de chaque parcelle dans les coffrets E.D.F.

En ce qui concerne le téléphone, le réseau de conduites et des chambres souterraines, pour la pose des câbles ainsi que les boîtes de branchements pour chaque lot, seront mis en place suivant les indications fournies par France Télécom.

#### **4 - Eclairage Public.**

L'éclairage des voies intérieures du lotissement sera assuré par la fourniture et la pose de candélabres, aux endroits mentionnés sur le plan.

Des lanternes ARAMIS peintes équipées en 45 W CPOT seront posées sur des mâts de 5m cylindro-conique en acier galvanisé peint.

Si la mise en place d'un comptage est nécessaire pour le fonctionnement de l'éclairage, celui-ci sera pris en charge par l'aménageur ainsi que le branchement sur le réseau communal.

#### **5 - Assainissement**

##### **. Eaux Pluviales**

Le réseau d'eaux pluviales sera réalisé conformément au plan joint au dossier et à l'étude de la gestion des eaux pluviales.

##### **a – réseaux intérieurs**

Les eaux pluviales, en provenance des voies seront recueillies par des grilles avaloirs situées aux endroits mentionnés sur le plan des travaux. Elles seront évacuées au moyen de canalisations de diamètres 300, série 135A ou PVC CR8, suivant les indications du plan des travaux.

##### **b - regards de visite**

Des regards de visite, avec cunette, de diamètre 1000, avec tampon de type REXEL ou similaire (tampon articulé) estampillées du marquage complet « EAUX PLUVIALES », seront posés sur les canalisations aux emplacements prévus au plan des travaux.

##### **c - branchements**

Les avaloirs prévus au plan des travaux seront raccordés en diamètre 200, en PVC, CR8, aux canalisations E.P. Les grilles respecteront les normes en vigueur pour les personnes à mobilité réduite.

##### **d – Bassin d'infiltration**

Les eaux pluviales seront évacuées vers un bassin d'infiltration.

Le bassin de rétention sera de type végétalisé. La cote minimale des berges sera de 11.50<sub>NGF</sub> pour une cote de fond de 10.50m<sub>NGF</sub>. Ce bassin aura des pentes de 5/1.

Un ouvrage enterré sera réalisé sous ce bassin. Il sera composé de matériaux drainants 40/70 sur une épaisseur de 1.50m permettant une rétention de 130m<sup>3</sup> pour une période de retour de pluie de 100ans. Le lit de pose et le calage extérieur sera réalisé en gravette 4/10 et 14/30. Un géotextile englobera le massif. Des drains de Ø200 permettront la diffusion des eaux dans le massif.

A l'entrée de cet ouvrage, un regard de répartition collectant la totalité des eaux de ruissellement du domaine public sera muni :

- d'une grille pour le piège des flottants

- d'un volume d'eau constant d'un minimum de 1m<sup>3</sup> pour la décantation
- d'une paroi siphonoïde pour le cloisonnement des hydrocarbures
- d'un clapet à chaînette à manoeuvrer manuellement afin de cloisonner une éventuelle pollution accidentelle sur le domaine public

Cet ouvrage et les regards attenants devront être entretenus annuellement.

Un regard sera créé à l'opposé du regard d'entrée pour permettre l'hydro-curage des drains.

Un contrôle caméra devra être réalisé par l'aménageur, et le rapport devra être joint avec la demande de délivrance du certificat permettant les permis de construire.

### **Eaux Usées.**

Le réseau d'eaux usées sera réalisé conformément au plan joint au dossier.

#### a - canalisation diamètre 200.

La canalisation sera de diamètre 200 PVC, type CR8 et sera posée sous la chaussée, conformément aux indications du plan des travaux.

#### b - regards de visite.

Les regards de visite seront de diamètre 1000 avec tampon de type PAMREX ou similaire estampillé EU (tampon articulé) aux endroits mentionnés sur le plan.

#### c - branchements.

Les branchements sur le réseau seront de diamètre 125, en PVC CR8, et seront réalisés jusqu'à 1 m 00 à l'intérieur de chaque lot avec un manchon obturateur à l'extrémité.

Un regard tabouret de diamètre 315 PVC sera posé en limite de propriété sous la chaussée. La trappe de fermeture sera de la norme NF/EN 124, forme ronde Ø450, estampillée « EAUX USÉES ». (cadre et tampon fonte)

Un contrôle caméra et un contrôle d'étanchéité à l'eau ou à l'air devront être réalisés et fournis au moment de la demande de certificat permettant la délivrance des permis de construire.

#### d - raccordement au réseau existant

Le lotissement sera raccordé gravitairement, au réseau existant sur le Chemin des Chabosselières et au réseau existant dans le lotissement « Les Roselières ».

Les eaux usées convergeront vers le poste de refoulement existant dans le lotissement « Les Roselières »

## **6 - Voirie. (caractéristiques)**

Après l'établissement des plates-formes, les voies seront réalisées conformément aux constitutions suivantes :

### **Chaussée, stationnement et accès aux lots**

Après l'établissement d'une couche de matériaux 0/100 de 0,25 m. d'épaisseur, après compactage, et d'une couche de grave 0/31,5 de 0,20 m. d'épaisseur, le revêtement de la chaussée sera constitué d'une couche de roulement en béton bitumineux 0/6, à raison de 120 kg/m<sup>2</sup> réalisée après une couche d'imprégnation.

Avant la délivrance de l'autorisation de vente des lots, un revêtement mono-couche sera réalisé sur la 1<sup>ère</sup> phase d'empierrement.

### **Plateau entrée**

Le plateau aura la même constitution que la voie.  
Le revêtement sera constitué d'une couche de roulement en béton bitumineux brun réalisée après une couche d'imprégnation.

### **Trottoirs**

Après l'établissement d'une couche de matériaux 0/100 de 0,20 m. d'épaisseur, après compactage, et d'une couche de grave 0/31,5 de 0,10 m. d'épaisseur, le revêtement des trottoirs sera constitué d'une couche de roulement en béton bitumineux 0/6, à raison de 100 kg/m<sup>2</sup> réalisée après une couche d'imprégnation.

### **Bordures**

Des bordures T1 seront posées :

- entre les voies et les espaces plantés.
- entre les voies et les trottoirs
- de part et d'autre du plateau

Elles auront une vue de 2cm sauf entre les voies et les espaces verts.

Une bordure CR1 sera posée pour délimiter les massifs, les arbres entre les trottoirs et les stationnements et en entourage d'arbre le long du chemin des Chabosselières.

Lorsque le mur de clôture n'aura pas été construit par les acquéreurs du lot au moment des travaux de finition, l'aménageur réalisera une fondation constituée par une rangée de parpaings pleins de 0m20 d'épaisseur ou d'une bordure CS1 à l'envers, posés sur lit de béton fibré, en limite des lots, aux endroits indiqués sur le plan des travaux.

## **7 - Espaces verts.**

L'aménageur réalisera les espaces verts et les plantations aux emplacements prévus sur le plan des travaux.

### **Mobilier urbain.**

#### **Banc**

La prestation comprendra la fourniture et la mise en place de deux bancs aux endroits indiqués sur le plan de travaux, aux dimensions suivantes :

Longueur = 1,70 m

Hauteur = 0,76 m

Largeur = 0,56 m

L'assise sera composée de pieds en fonte ductile, gris fonte, et de 6 lames 110x30mm en bois tropical recouvert de 2 couches d'huile de Teck.

La fixation sera réalisée avec des plots béton et des tiges filetées.

Le banc sera de type Athènes de chez AREA ou similaire.

### **Arbres.**

Des Chênes Verts (*Quercus Ilex*) seront plantés en bordure des voies et dans les espaces verts.

Des fosses d'un mètre cube et demi seront creusées aux emplacements prévus sur le plan des travaux.

La fosse de plantation sera remplie de terre franche exempte de cailloux ou autres granulats.

Un drain de diamètre 63 sera posé préalablement pour faciliter l'arrosage ultérieur. L'extrémité apparente du drain sera fixée dans un manchon avec capuchon à vis.

Le tuteurage bipode se fera avec des tuteurs fraisés durapin, diamètre 80, longueur 3 m. Les arbres seront attachés avec des lanières renforcées avec coulant de maintien.

### **Engazonnement**

La prestation comprend la réalisation d'un engazonnement rustique adapté aux conditions de sols et climatiques.

Elle comprend :

- le désherbage manuel ou mécanique
- la préparation du sol par labour, épierrage
- le nivellement définitif
- l'ensemencement uniforme à raison de 40g/m<sup>2</sup> par procédé mécanique ou manuel et l'enfouissement des graines par griffage croisé
- le roulage léger au rouleau non vibrant ;
- le réensemencement des manques
- la première tonte soigneuse
- le premier traitement sélectif
- la garantie de reprise sur un an à partir de l'ensemencement

## **8 - Plan de recolement des réseaux d'assainissement.**

Un plan de recolement des réseaux devra être fourni (2 exemplaires papier et fichier informatique au format AUTOCAD ou DXF) à la Mairie de SAINT VINCENT SUR JARD par l'entreprise. Celui-ci comprendra notamment les emplacements et les niveaux des réseaux et des antennes.

## **9 - Signalisation**

L'aménageur mettra en place un panneau « STOP » et trois panneaux avancés et trois de positons « PASSAGE SURELEVE »

Le marquage de la bande STOP, des stationnements, des passages piétons et la signalisation du plateau sera réalisé par l'aménageur avec un enduit à base de résine.

Fait à SAINT VINCENT SUR JARD, le 26 Avril 2017

Le Géomètre-Expert :  
Frédéric GUILBAUDEAU

L'Aménageur :  
M. ROUSSEAU représentant  
SIPO - PHILAM